

## Appel à Projets : SOUtenabilité des Socio-écosystèmes Insulaires en Polynésie Française (SOUSI-Pol)

*Interdépendance Alimentaire, Sanitaire, Énergétique et Économique des Socio-écosystèmes  
Insulaires du Pacifique dans le Contexte du Changement Global*

### I. Contexte

Dans sa feuille de route Outre-mer (FROM) en 2023, le CNRS a établi les thématiques principales qu'il souhaite soutenir dans les DROM-COM en collaboration avec les établissements des territoires :

1. Résilience de socio-écosystèmes insulaires face au changement global
  - a. Impacts du changement climatique
  - b. Impacts de l'anthropisation sur le patrimoine culturel et naturel
  - c. Déclin et préservation de la biodiversité et des ressources naturelles
  - d. Risques naturels
  - e. Risques anthropiques : pollutions et espèces invasives
  - f. Risques sanitaires/infectieux
  - g. Sociétés insulaires tropicales
2. Chimie des substances naturelles liée à un endémisme exceptionnel dans ces DROM-COM

La topographie (ou la géographie) de la Polynésie pose des problèmes spécifiques en termes de mutation et de souveraineté alimentaire, sanitaire et énergétique, et les questions scientifiques qui les concernent sont corrélées. Dans le cadre de la FROM, le **CNRS** et l'**Université de la Polynésie française** (UPF) lancent un appel à projets portant sur les questions d'interdépendance entre l'alimentation, la santé des écosystèmes et des populations animales et humaines, l'énergie et les enjeux économiques des socio-écosystèmes insulaires du pacifique dans le contexte du changement global.

Intitulé « **SOUSI-Pol** » cet AAP a pour objet de financer des projets portés par des équipes de l'Université de la Polynésie française et du CNRS au travers de nouvelles collaborations pouvant associer des équipes d'autres organismes de recherche du territoire (notamment dans le cadre du Consortium RESI-POL) dans la thématique exposée ci-dessous.

### II. Enjeux et thématique

#### 1. Les îles du Pacifique dans un contexte de changement global

Les îles de la Polynésie française, dispersées sur une surface de la taille de l'Europe, et plus largement les îles du Pacifique, déjà structurellement fragiles sur le plan socio-économique sont particulièrement vulnérables face au changement climatique et aux événements météorologiques extrêmes associés qui affectent les ressources, les usages et les services écosystémiques. Ces effets se placent dans un contexte de pression démographique focalisée sur quelques îles, d'ampleur des mobilités et migrations économiques, de concurrences et conflits sur l'usage des ressources, des fragilités et dépendances économiques propres à l'insularité, et s'inscrivent dans différentes représentations culturelles et coutumières. Ces dynamiques s'inscrivent également dans des systèmes de gouvernance territoriale hybrides associant institutions publiques, solidarités familiales, organisations communautaires et pratiques coutumières de gestion des ressources, dont les formes locales de régulation et de partage (par exemple les Rāhui) constituent des leviers importants de soutenabilité.

Ainsi, le changement climatique et les périodes de hautes chaleurs sont responsables du blanchissement des coraux voire de la mort de ces écosystèmes marins uniques, les fortes précipitations de l'année 2025 ont provoqué des glissements de terrain meurtriers, à plus long terme, les prévisions de l'augmentation du niveau de la mer vont mettre en péril les populations vivant dans de nombreux atolls des Tuamotu. Des questions de biodiversité, de présence d'espèces envahissantes ou d'émergence de pathogènes rajoutent des contraintes supplémentaires. Par ailleurs, on peut constater des évolutions dans les habitudes alimentaires, couplées aux questions de suffisance de production alimentaire, des difficultés de prise en charge des questions sanitaires causées par des contraintes multiples, ainsi qu'une autonomie insuffisante en termes de ressources énergétiques. Toutes ces questions étant par ailleurs liées entre elles.

## 2. Thématique : *Soutenabilité des socio-écosystèmes insulaires*

Les territoires insulaires du Pacifique se caractérisent par une forte dispersion sur un large espace, des contraintes d'accès importantes, une dépendance alimentaire, énergétique et sanitaire envers les centres plus urbains et les pays voisins qui génèrent de fortes inégalités socio-économiques entre territoires. La difficulté de l'insularité, de la taille des entités individuelles, en particulier des atolls, et des flux entre ces territoires insulaires, nécessite d'accroître la stabilité de fonctionnement des territoires dans une politique de sobriété et de durabilité qu'impose le changement global.

Dans le cadre de cette thématique, plusieurs thèmes pourront être abordés (sans être exhaustif) :

- *La transition énergétique* nécessaire pour les territoires insulaires qui, dans un contexte d'instabilité énergétique mondiale, incluant la diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, éolien terrestre et off-shore, houlomoteur, géothermie...), les enjeux de sobriété énergétique, de résilience des infrastructures et de réduction des dépendances extérieures pour développer leurs capacités de résistance et d'adaptation aux transitions climatique et économique.
- *L'économie circulaire* qui s'intéresse au cycle de vie des produits, de leur processus de fabrication à leur transformation en déchets dans le cadre d'un territoire insulaire aux capacités de production et de recyclage contraintes. Ce champ porte sur la question de l'écoconception, celle des filières de réparation et de réutilisation, de recyclage, de valorisation matière ou énergétique des déchets.
- *Les systèmes économiques hybrides* articulant économies marchandes et non marchandes, monétaires et non monétaires, pratiques de subsistance, solidarités familiales et échanges communautaires, ainsi que leurs transformations dans le contexte du changement global. Une attention particulière pourra être portée aux formes d'économie sociale et solidaire et aux modes locaux ou coutumiers de gestion et de partage des ressources.
- *Les mobilités* sur un territoire géographiquement complexe, caractérisé par de fortes inégalités d'accès à la mobilité géographique. On s'intéressera aussi aux mobilités douces qui incluent la problématique de la mobilité bas-carbone des personnes et des marchandises entre les territoires
- *Les questions d'indépendance alimentaire* dans ces territoires insulaires qui restent très dépendants des produits importés
- Les questions *d'inégalité d'accès à la santé* entre territoires, scénarisées en fonction des problématiques individuelles des territoires
- Les effets de *la modernité mondialisée* tels que la (sur)exploitation des ressources (minières, agricoles, halieutiques...), les modifications des usages, l'ingérence étrangère dans un contexte de compétition généralisée, les pollutions, les nouvelles formes de tourisme... sur la durabilité des écosystèmes marins et terrestres, leur population, leur habitabilité, leur économie et leur culture.
- ...

Il paraît essentiel d'aborder ces questions, en vue des réalités des terrains, des populations et des cultures. La compréhension des mécanismes et la prévision des trajectoires reposent sur la capacité de pouvoir mesurer les impacts de ces changements sur la structure, le fonctionnement et la dynamique des socio-écosystèmes insulaires ainsi que sur les inégalités socio-économiques. Il est nécessaire d'acquérir des données précises, continues et distribuées qu'elles soient environnementales (biologiques,

thermodynamique, géologiques, chimiques...), de santé publique, économiques, politiques, culturelles ou sociologiques.

Les projets attendus dans le cadre de cet appel peuvent s'inscrire soit dans un des trois axes présentés ci-dessous, soit en une combinaison d'axes. Des projets créant des dynamiques transverses en s'appuyant sur des approches interdisciplinaires ou multidimensionnelles sont fortement encouragés, notamment lorsqu'ils articulent dimensions environnementales, sociales, économiques, institutionnelles et culturelles des socio-écosystèmes insulaires telles que celles déjà existantes au sein de la Zone Atelier de Polynésie (Z'API).

1. **Suivi et études des (socio-) écosystèmes dans le cadre du changement global** : observation et mesures des interactions entre environnement, biodiversité et sociétés humaines. L'objectif est de quantifier les effets du changement global sur ces écosystèmes, leurs dynamiques, les couplages terre-mer éventuels, afin de prévoir des trajectoires possibles et de proposer des stratégies pour en réduire les impacts sur les populations.
2. **Exploitation des ressources** : étude des impacts et conséquences de l'exploitation - actuelle ou passée - des ressources sur les populations et sur les relations socio-économiques des sociétés insulaires du Pacifique ;
3. **Soutenabilité des ressources et interdépendance des questions de durabilité** : étude des trajectoires de transition et d'indépendance énergétique des territoires insulaires, des stratégies de gestion durable et de partage des ressources - terre, lagon, produits vivriers - tenant compte des inégalités d'accès, des solidarités familiales, des pratiques coutumières, du marché et de l'action publique ; analyse et scénarios des évolutions futures.

Une attention particulière pourra être portée aux connectivités entre territoires, aux systèmes économiques hybrides — marchands, non marchands et de subsistance — et aux pratiques collectives contribuant à la résilience, à la durabilité et à la cohésion des socio-écosystèmes insulaires.

### III. L'appel à projets

Le CNRS et l'Université de la Polynésie française à travers cet appel à projets recherche 2027 souhaitent consolider les thématiques décrites précédemment toutes en lien avec la problématique de **l'interdépendance** entre l'alimentation, la santé des écosystèmes et des populations animales et humaines, l'énergie et les enjeux **économiques des socio-écosystèmes insulaires du pacifique dans le contexte du changement global**. L'objectif est de faire émerger des projets originaux, interdisciplinaires s'appuyant sur des consortia structurants, ancrés sur le territoire et associant au moins une équipe de recherche de l'Université de la Polynésie française et une équipe d'une unité affiliée au CNRS.

**Seront considérés prioritairement les consortia internationaux abordant ces questions au-delà du seul territoire de la Polynésie française.** Toutes les disciplines sont invitées à s'intéresser aux volets théoriques, d'observation, d'instrumentation, ou d'expérimentation. Les projets seront soutenus pour une durée de 2 ans (1 an renouvelable pour une 2<sup>ème</sup> année).

#### Critères d'éligibilité

Les projets retenus devront associer au moins une équipe de recherche **de l'Université de la Polynésie française et une équipe d'une unité affiliée au CNRS**.

Le consortium peut impliquer des partenaires d'autres organismes de recherche présents sur le territoire polynésien (notamment au sein du consortium RESIPOL) et/ou de l'Hexagone, des partenaires étrangers ou des entreprises ou organismes privés, mais ceux-ci ne peuvent pas être financés directement.

#### Dossier de candidature :

Les projets devront comprendre les éléments suivants :

- CV du porteur ou de la porteuse et identification de l'équipe de rattachement (1 page)
- Identification de(s) l'équipe(s) partenaire(s) (1/2 page / équipe)

- Descriptif du projet (5 pages) expliquant :
  - Ses objectifs et son insertion dans la thématique affichée de l'AAP
  - La méthodologie du projet avec son déroulé
  - La complémentarité des équipes
  - Les retombées scientifiques
  - L'impact socio-économique sur les populations, voire leur association/implication au projet
  - Le budget du projet (1 page)
- Le projet doit être porté par **un personnel scientifique titulaire, appartenant à une unité du CNRS ou de l'Université de Polynésie Française** (CR, DR, MCF, PR, IR).
- La **demande budgétaire doit être clairement exposée, sur deux ans, et ne doit pas excéder 30 k€ par an**. Elle ne peut concerner que des dépenses de mission, de fonctionnement (hors équipement informatique et bureautique standard), d'équipement et de prestation de service en lien avec le projet. Aucun financement de ressources humaines ne peut être accordé. Le recours aux équipements informatiques et bureautiques (ordinateurs, nœuds ou heures de calcul, etc.) des laboratoires et/ou des moyens nationaux est recommandé. Exceptionnellement, un financement de ces équipements peut être accordé pour des besoins strictement liés à la conduite du projet, sur argumentaire.
- La **signature de la directrice ou du directeur d'unité** du porteur ou de la porteuse du projet est requise.
- De façon exceptionnelle, les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un financement de thèse. Dans ce cas un argumentaire, et une brève description du rôle et du plan de travail de la thèse doit être jointe. Le ou la bénéficiaire de ce contrat doctoral devra être inscrit à l'École Doctorale de l'Université de la Polynésie française (École Doctorale du Pacifique) et bénéficier d'une co-direction entre les deux équipes partenaires du projet.

### Dépôt de candidature

Pour déposer une candidature, veuillez-vous connecter à l'application NOA : <https://noa.cnrs.fr/>. Vous serez invité(e) à vous connecter via la « fédération d'identité » RENATER et vous pourrez choisir l'appel « **SOUSI-Pol** » dans la liste des appels. Si vous êtes agent d'une unité CNRS, merci d'utiliser votre adresse institutionnelle liée à JANUS afin de bénéficier du pré remplissage de certains champs (informations vous concernant ou concernant votre laboratoire ainsi que ceux de vos partenaires). Si vous n'êtes pas agent d'une unité CNRS vous pouvez vous inscrire via la fédération d'identité de votre établissement avec RENATER. Si cela n'est pas possible, nous vous invitons à ouvrir un compte local.

### Évaluation des projets

- L'adaptation du projet aux thématiques de l'AAP, l'interdisciplinarité et le caractère exploratoire ou original du projet seront les critères clefs pris en compte dans la sélection des projets.
- La formation de nouveaux consortia est fortement encouragée.
- Les projets seront soumis à une évaluation scientifique, l'arbitrage final sera fait par le comité de pilotage de l'appel, composé de représentants de l'Université de la Polynésie française et du CNRS. Les lauréats et les lauréates sont individuellement contactés à l'issue de l'arbitrage, soit environ 3 mois après la date limite de dépôt.

### Modalités administratives et financières

- Les crédits sont versés à l'unité de rattachement CNRS du porteur ou de la porteuse du projet, qui les engage pour l'ensemble des partenaires. Ils sont de type Subvention d'État, ce qui

implique qu'ils doivent être entièrement consommés avant le 31 décembre de l'année d'attribution, et qu'aucun frais de gestion ne peut être prélevé.

- Un rapport scientifique et financier est demandé au porteur ou à la porteuse du projet à la fin de chacune des deux années de financement. Il ou elle s'engage par ailleurs à présenter les résultats de ses recherches lors de la journée de restitution.
- La seconde année du projet est financée sous réserve d'une évaluation positive du rapport scientifique et financier et de la présentation des résultats lors de la journée de restitution, et dans la mesure où le budget de la MITI le permet.
- Il est demandé aux lauréates et lauréats de mentionner le financement obtenu (« Ce projet a obtenu le soutien financier du CNRS à travers les programmes interdisciplinaires de la MITI »; « *This project has received financial support from the CNRS through the MITI interdisciplinary programs* ») dans toute production scientifique et de déposer cette production systématiquement dans une archive ouverte, de préférence HAL.

### **Calendrier**

Ouverture de l'appel à projets : 30 juin 2026

Clôture des candidatures : date/heure (heure de Polynésie) : 15 octobre 2026

Début des projets : Janvier/février 2027

**Pour obtenir des informations :** [Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires](#)